

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1060

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Limonest

Objet : Aménagement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Limonest, suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 140 rue du Cunier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charlot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-1060**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Limonest

Objet : Aménagement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Limonest, suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 140 rue du Cunier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Par arrêté n° 2021-08-18-R-0625 du 18 août 2021, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de l'immeuble situé 140 rue du Cunier à Limonest, pour un montant de 1 039 800 € (931 800 € plus une commission d'agence de 108 000 €).

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation en R+1 de 160 m² habitable environ sur une parcelle de terrain cadastrée C 657 pour une superficie totale de 913 m².

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville de Limonest qui s'engage à préfinancer cette acquisition, dans le but de préserver la mise en œuvre du projet urbain visant à l'urbanisation future et au développement du secteur de l'hyper-centre compris entre l'avenue Général de Gaulle, la route du Mont Verdun et la rue du Cunier.

Cette acquisition permettrait de réaliser une opération d'aménagement s'inscrivant dans le cadre du développement de l'hyper-centre.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Limonest, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole le bien précité, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 1 039 800 €, admis par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

Ce prix sera payé pour 50 %, soit un montant de 519 900 € avant le 31 octobre 2021 et pour les 50 % restants, soit un montant 519 900 € avant le 31 octobre 2022.

La Ville de Limonest aura la jouissance du bien, à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 22 juillet 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 1 039 800 €, à la Ville de Limonest de l'immeuble situé, 140 rue du Cunier à Limonest, en vue d'un projet d'aménagement urbain.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 25 000 000 € en dépenses et 25 000 000 € recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 1 039 800 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269036-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
